



N°3932

# le c in o du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

15 septembre 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

**Ventoux**

Toute la beauté de la nature sauvage



POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

**Parc naturel régional du Luberon**

Dominique Santoni réélue

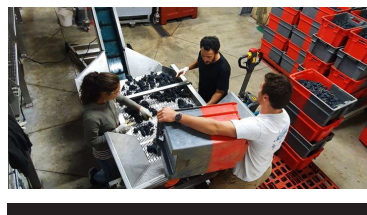


ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

**Pertuis**

Pellenc recrute des monteurs-assembleurs



CULTURE

Pages 12 & 13

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUE

Pages 14 à 16

Annonces légales et Appels d'offres

"Intrigue dans la ville" est une création de Devissocm.

ENQUÊTE MULTI-VILLAGES AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE

Découvrez le meurtrier et l'arme du crime de votre ancêtre appartenant à l'Ordre des Templiers de Roaix...

INTRIGUEDANSLAVILLE.FR



Ordre des experts-comptables - Pages 10 & 11

Avez-vous déjà vérifié que votre expert-comptable en est un ?



[www.experts-comptables.fr/annuaire](http://www.experts-comptables.fr/annuaire)

**Pas de pitié pour les braconniers du chiffre**

## DÉCRYPTAGE

**Lauren Laz, directrice du Musée Angladon-Collection Jacques Doucet, détaille avec impatience la rentrée du bel hôtel particulier avec trois temps forts -la saison Degas, la participation aux Journées du patrimoine et à la semaine italienne ainsi qu'au festival 'C'est pas du luxe'- et invite à retrouver, avant qu'ils ne partent, 'la Dame aux bijoux' de Courbet et l'exposition 'Choses'.**

« Vous nous avez manqué ! »

« La pandémie du Coronavirus nous a tous bousculés et l'ensemble des événements annulés ont été reportés, relate Lauren Laz, directrice du Musée Angladon-Collection Jacques Doucet. Le prochain événement est la venue d'Anne Pingeot, conservatrice honoraire du musée d'Orsay, une femme éblouissante, généreuse offrant une analyse fine du monde de l'art. Elle promet une rencontre extraordinaire autour d'une conférence spectacle le 17 septembre avec : 'L'impossible interview de Degas'. Pourquoi ? Parce que Degas détestait la presse et les journalistes. Alors, Anne Pingeot s'est mise dans la peau d'une journaliste relevant dans les correspondances et les écrits de Degas, de ses éditeurs et amis artistes ses propos, reconstituant ainsi les réponses du grand peintre, graveur, sculpteur, photographe, naturaliste et impressionniste français (juillet 1834-septembre 1917). C'est enthousiasmant parce qu'Anne Pingeot connaît remarquablement la vie de l'artiste et l'incroyable histoire de la petite danseuse qui a marqué l'histoire de la sculpture. Il est également très surprenant que cette grande dame endosse la posture de comédienne pour interpréter l'histoire de l'art face à la posture habituelle de donner une conférence. Un rendez-vous, qui devait avoir lieu en mars dernier et qui avait détonné dans le paysage avignonnais car, à peine l'annonce faite de sa venue, toutes les places avaient été retenues dans l'après-midi même. Nous proposerons également une projection : 'Degas à l'Opéra', le 14 octobre, documentaire réalisé par l'Avignonnaise Blandine Armand -qui sera présente lors de la projection- et Vincent Trisoli, travail issu d'une commande du ministère de la Culture, du musée d'Orsay et de l'Opéra de Paris. A l'occasion de la Nuit des musées qui a d'habitude lieu en mai mais qui a été reportée le 14 novembre, nous proposons une performance de danse de la chorégraphe Balkis Moustashar avec 'Les soli, attitudes habillées' compagnie marseillaise conseillée par les Hivernales. Une danseuse va ainsi déambuler dans la collection, au gré de 6 scènes de danse. Le lien entre la chorégraphe et le musée ? L'intérêt de l'artiste pour le vêtement de la femme -puisqu'ici nous sommes chez les héritiers du couturier Jacques Doucet- et cette problématique : 'Comment du vêtement de la femme irradie beauté, statut social, enfermement, libération... Le 19 septembre, en association avec le festival 'C'est pas du luxe' porté par la fondation Abbé Pierre, nous proposons une visite contée suivie d'un atelier dédié aux acteurs du festival.

Pour la semaine italienne nous entamerons une visite guidée des majoliques (faïence) et des arts de la table entre la Provence et l'Italie.»

Propos recueillis par Mireille Hurlin  
Musée Angladon-Collection Jacques Doucet, 5, rue Laboureur, Avignon.  
04 90 82 29 03. Angladon.com



## Tricastin

## Orano joue la carte de la solidarité

Le groupe Orano vient de remettre un chèque de 20 000€ à 'Avis Drôme', une association d'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap. Près de 1 500 usagers drômois bénéficient ainsi d'une aide à domicile, d'un auxiliaire de vie sociale et d'un soutien social et familial, indispensable dans leur quotidien grâce à cette association créée en 1962.

Depuis avril, les 2 500 salariés d'Orano peuvent faire des dons au profit des domaines du médical et du secours, mais aussi des populations démunies. Grâce à son association 'Orano solidaires', l'entreprise a pu collecter des dons pour cinq associations à travers la France, mais a aussi permis au personnel médical français de se doter de 25 000 équipements de protection.

Spécialisé dans le nucléaire, le groupe Orano, qui regroupe près de 16 000 collaborateurs, est notamment présent à Tricastin depuis 1958 ainsi que sur le site de Marcoule via le site de Melox, premier producteur mondial de Mox (un mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium permettant de recycler le plutonium issu des combustibles usés).

## Avignon &amp; Mazan

## Rob Hopkins en conférence

Rob Hopkins, le fondateur du mouvement mondial des villes en transition et enseignant en permaculture, revient en France à l'occasion de la sortie de son nouvel ouvrage intitulé : 'Et si... on libérait notre imagination pour créer le futur que nous voulons ?'. Originaire de Londres, Rob Hopkins lançait en 2005 le mouvement 'Villes en transition', destiné à soutenir les nombreuses initiatives

de transition émergeant dans les villes à travers le monde (démocratie participative, autogestion, permaculture...). Aujourd'hui, plus de 2 000 initiatives sont recensées dont 150 en France, réunies au sein du réseau international de la transition. Rob Hopkins sera de passage à Avignon le 22 et à Mazan le 24 septembre prochains pour une conférence suivie d'un échange avec le public sur la transition

comme un formidable vecteur de progrès, d'éco-responsabilité et de solidarité.

Mardi 22 septembre. 20h30. Opéra Confluence. Zone Courtine - Avignon TGV. Soirée offerte par le Grand Avignon.

Jeudi 24 septembre. 20h30. La Boiserie. 150, chemin de Modène. Mazan. Tarifs : 5/10€.

Réservation obligatoire pour ces deux dates sur [www.billetweb.fr](http://www.billetweb.fr)

## Formation

## Agir face au coronavirus

Le Codes (Comité départemental d'éducation pour la santé) de Vaucluse s'adapte au climat sanitaire mondial. Il propose, pour cette rentrée, une formation sur le sujet du coronavirus. Financée par l'ARS (Agence régionale de santé) et la Région Sud, cette formation est réservée aux professionnels, mais aussi aux bénévoles dont l'activité engage à rencontrer des publics.

Une nouveauté distingue cette formation des précédentes : elle peut se suivre en présentiel ou par visioconférence. Le module en

présentiel est limité à 10 personnes afin de respecter au mieux les règles sanitaires. Celui à distance, limité à 20 personnes, est donc nécessaire pour atteindre plus de professionnels et bénévoles. L'objectif principal constitue la compréhension des mesures barrières afin de réduire au maximum les risques de propagation. Accompagner les professionnels sur leur façon de gérer la situation est aussi l'un des objectifs de cette formation. A l'issue de l'atelier, les professionnels et bénévoles devraient avoir accumulé assez de

connaissances pour accompagner les publics qu'ils rencontrent et répondre à leurs préoccupations. Ils devraient également être capables d'expliquer les mesures barrières et le rôle de chacun dans cette crise en tant qu'acteurs de santé.

Formation à distance : jeudi 17 et lundi 21 septembre. 14h-15h30.

Application gratuite Zoom

Formation en présentiel : vendredi 2 octobre. 9h30-12h30. Avignon. Lieu précisé lors de l'inscription.

Formation gratuite. 04 90 81 06 89. [accueil@codes84.fr](mailto:accueil@codes84.fr). [www.codes84.fr](http://www.codes84.fr)

## MONT VENTOUX

## 1910 mètres

Le mont Ventoux a grandi d'un mètre. Le géant de Provence ne mesure plus 1909 m mais désormais 1910 m désormais. La mesure officielle a été prise par l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) à l'occasion des travaux d'aménagement que le Conseil départemental de Vaucluse réalise actuellement au sommet du Ventoux. Ce chantier, débuté en avril dernier, doit s'achever début 2022.

Cette réhabilitation, d'un coût de 3,4 M€ (dont 60% financés par le Département), vise à concilier la présence de véhicules avec une plus grande sécurisation des piétons et des cyclistes. Le tout en protégeant davantage, sur le plan environnemental, ce site qui accueille chaque année plus de 700 000 visiteurs, dont plus de 100 000 cyclistes. Les travaux ont pour objet de conforter la ligne de

crête, de créer des espaces piétons, cyclistes et automobiles et des lieux de repos et de contemplation. Le parvis de l'observatoire sera rendu aux piétons et aux cyclistes au printemps 2021, en supprimant son accès aux voitures bénéficiant d'un revêtement plus adapté aux contraintes météorologiques. La restauration du mur de soutènement du parvis permettra de le libérer entièrement des voitures. La circulation se fera désormais à double sens, en contre-bas, sur la RD974.

Parallèlement, la création des degrés du Ventoux, un escalier permettant aux piétons d'accéder directement au sommet, depuis le Belvédère de Provence, limitera les cheminements sauvages dans le pierrier trop impacté. Enfin, le Département installera un nouveau panneau indiquant la nouvelle taille du « divin sommet » si cher à Jean Giono.

## Sorgues

## La nature sauvage du Ventoux dans l'objectif de Nicolas Ughetto

Jusqu'au 26 septembre, le Pôle culturel de Sorgues accueille le photographe Nicolas Ughetto pour une exposition et une projection documentaire sur le Mont Ventoux.

Né à Avignon en 1974, Nicolas Ughetto se passionne depuis toujours pour sa Provence natale. Et, c'est installé au pied du Géant de Provence, à Sault, que ce photographe autodidacte va développer son goût des grands espaces, le Ventoux en tête. Ce Ventoux qui a vu naître et grandir Nicolas Ughetto va lui permettre d'être le témoin du fragile équilibre du sauvage. N'étant ni scientifique, ni biologiste mais photographe de vie sauvage, il devient alors le simple témoin de ce renouveau et de cette formidable adaptabilité du monde sauvage aux loups. Ses images témoignent de ce nouvel équilibre en cours d'instauration.

## ■ Dans l'intimité des loups

Auteur de six livres consacrés au Ventoux, invité à témoigner lors d'émissions de télévision ('Faut pas rêver', 'Des racines et des ailes') dédiées au Ventoux, le photographe passionné va également réaliser



© Nicolas Ughetto



© Nicolas Ughetto

'Ventoux, renaissance sauvage', un film pour lequel il a passé deux années à approcher l'intimité d'une meute de loups sauvages dans le Ventoux. En immersion dans cette nature encore sauvage, des loups naissent et grandissent. Il va alors croiser leur regard de prédateur mythique et avec le temps il va les voir grandir. Mais quel est leur impact sur la faune sauvage locale ? Disparition ou adaptation ? Il réalise aujourd'hui que les photos qu'il a pu prendre ne sont que le début d'un chemin, d'une quête naturaliste et philosophique qui le conduira encore plus près des mystères du monde sauvage.

## ■ Passion pour la faune sauvage

Aujourd'hui, le Pôle culturel Camille Claudel accueille ses clichés le temps d'une exposition baptisée : 'Quel Ventoux voulons-nous ?'. L'exposition célèbre le sauvage, la magie des plumes et des crocs, des épines et des ombres, des mousses et de leur espace de libre expression, ce jardin de nature si proche qui voit s'épanouir l'incroyable diversité du vivant. Ce sera également l'occasion pour les visiteurs et les curieux d'assister à une projection unique de son film, le samedi 26 septembre, suivie d'une séance de dédicace. En complément de l'exposition,

les sculptures animales d'Olivia Trégaut seront également mises en valeur dans le hall du pôle culturel. Son travail est né d'une passion pour la faune sauvage, d'une envie de partager son émotion devant la beauté du vivant. Elle s'est peu à peu spécialisée dans les animaux sauvages et rares. Ses sculptures sont des pièces uniques en grès ou des œuvres originales en bronze.

Jusqu'au samedi 26 septembre. Pôle culturel Camille Claudel. 285, avenue d'Avignon. Sorgues. Entrée libre. Film 'Ventoux, renaissance sauvage', samedi 26 septembre à 15h. Gratuit sur réservation au 04 86 19 90 90.

## Volubilis

## ■ Plantes aromatiques &amp; médicinales

Volubilis (Organisation non gouvernementale) accueille l'ethnobotaniste Laurence Chaber. Cette passionnée du végétal partagera son regard émerveillé avec le public sur les arbres et plantes qui dessinent nos paysages.

Jeudi 17 septembre. 19h. L'Impro, restaurant culturel. 6, rue de l'Olivier. Avignon. Gratuit et ouvert au public. Volubilis. 8, rue Frédéric Mistral. Avignon. 04 32 76 24 66. contact@volubilis.org volubilis.org

## Carpentras

## ■ Vide-grenier 'spécial enfants'

Le service municipal 'Foire et marchés' de la commune de Carpentras organise un vide-grenier exclusivement pour les particuliers. Sous la responsabilité des parents, ce vide-grenier destiné aux enfants leur permettra de se séparer, d'acquérir ou encore d'échanger jouets, jeux de société, CD, équipements sportifs et de loisirs, livres...

Samedi 19 septembre. 9h-18h. Parking Jean Jaurès. Carpentras. Accès libre.

## Export

## ■ Assemblée générale de Procames le 24 septembre

L'association Procames (Provence Camargue Export) organise son assemblée générale. L'occasion de faire un bilan de l'association et de faire parler des intervenants et des exportateurs. L'association Procames a vu le jour en 1985 à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) du pays d'Arles, de l'Union pour les entreprises du pays d'Arles et du Crédit agricole Alpes-Provence. Elle a pour objectif d'aider les entreprises dans leur développement international.

Jeudi 24 septembre. 17h30. Les Ateliers de la Manutention. Atelier 8, 1<sup>er</sup> étage. 4, Escaliers Sainte-Anne. Avignon. Inscription obligatoire sur [www.procames.org](http://www.procames.org)



\*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

**l'echo du mardi**  
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE  
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe Chevalier - [philippe.chevalier@pa84.com](mailto:philippe.chevalier@pa84.com)  
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - [redac@pa84.com](mailto:redac@pa84.com)  
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - [mireille.hurlin@pa84.com](mailto:mireille.hurlin@pa84.com)  
Ont collaboré à ce numéro : Vanessa Arnal, Nicolas François, Michèle Périn  
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - [al@pa84.com](mailto:al@pa84.com)  
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - [gestion@pa84.com](mailto:gestion@pa84.com)  
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet [david.pellet@pa84.com](mailto:david.pellet@pa84.com)  
Correctrice : Nadège Cordier  
Dépôt légal à parution 3<sup>e</sup> trimestre 2020/3932  
Commission paritaire n° 1120 C 79642  
ISSN 2118-7983

## L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1  
T:0490165400-Fax:0490165401-[www.echodumardi.com](http://www.echodumardi.com)

Reproduction interdite sans accord de l'éditeur

Imprimé par Imprimerie La Provence  
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille  
Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE

Maquette et mise en page : Devisocom  
Conception et réalisation graphique : Saluces

"Pour certifié conforme"  
le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

## Avignon

## ■ Histoire de la rue des Teinturiers

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, la Médiation intergénérationnelle et culturelle (MIC) propose une nouvelle visite dans l'intra-muros avignonnais. Direction la rue des Teinturiers pour y découvrir ses secrets, ses énigmes et les légendes qui entourent son histoire. Au programme : la Sorgue et les roues à aube, la question de l'eau, les enjeux géopolitiques et économiques dans le temps, mais aussi l'industrie en Provence, la vie familiale et l'artisanat local avec les fameux 'indienneurs', tanneurs et teinturiers. Celle que l'on surnomme la rue des roues abrite également la mémoire de l'entomologiste Jean-Henri Fabre, de l'industriel Jean-François Pernod, du peintre Jean-Baptiste Brunel et celles des artistes qui l'ont célébrée tels Charles Chartiers, Louis Agricol Montagné ou encore Paul Manivet.

Premières visites pour le public les samedi 19 et dimanche 20 septembre à 10h. Départ devant le Théâtre du Chien qui fume. 75, rue des Teinturiers. Avignon. Gratuit dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

## Buoux

## ■ Château de l'environnement

La 37<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine a pour thème national « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ». À cette occasion, le Château de l'environnement –classé monument historique– de Buoux ouvrira exceptionnellement ses portes au grand public. Au programme : visites guidées du château, randonnées, ateliers, expositions, animations pour un public familial et grand pique-nique au parc. Entrée gratuite. Classé au titre des monuments historiques, le Château de l'environnement accueille à l'année un public scolaire en classes de découverte des patrimoines naturels et culturels. En raison des conditions sanitaires, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site : château et jardins.

Les groupes de visite sont limités en nombre, les inscriptions préalables sont recommandées. Dimanche 20 septembre de 9h à 18h. Col du Pointu. Buoux. 04 90 74 71 95. [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)



## TRAITEMENT DE L'EAU VEOLIA VEUT RACHETER SUEZ



## Covid-19

## Prolongement des mesures sanitaires en Vaucluse

Depuis le classement du département de Vaucluse en zone rouge dite 'de circulation active du virus', de nouvelles mesures sanitaires ont été décidées afin de freiner la propagation du virus (extension de l'obligation du port du masque dans certaines zones de toutes les communes de plus de 9 500 habitants et des communes les plus touristiques ainsi qu'à proximité des établissements scolaires ; interdiction des soirées dansantes, dans un cadre commercial ou de festivités locales). A ce jour, la situation reste cependant préoccupante dans le département. Au regard de cette

évolution défavorable et du discours du Premier ministre, le préfet de Vaucluse a décidé, à ce stade, de prolonger, par arrêté, l'ensemble des mesures sanitaires du vendredi 11 septembre jusqu'au 30 octobre 2020 :

- le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus au sein des périmètres définis dans toutes les communes de plus de 9500 habitants et des communes les plus touristiques du département précédemment concernées par cette obligation.

- le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus lors de rassemblements réunissant

plus de 10 personnes dans l'espace public sur l'ensemble du département.

- le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus se trouvant sur la voie publique entre 7h et 22h dans un rayon de 30 mètres des entrées et sorties des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, établissements du supérieur doit porter un masque de protection dans l'ensemble du département de Vaucluse, en complément de l'obligation du respect des mesures barrières.

- le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et

plus dans l'ensemble du département pour tout marché de plein air, vide-greniers, brocante et marché couvert.

- les soirées dansantes sont interdites dans l'espace public et dans tous les établissements recevant du public sur l'ensemble du territoire du département de Vaucluse.

Ces mesures sont susceptibles d'être complétées, dans les jours qui viennent, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, en coordination avec les préfets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en lien avec les élus locaux de Vaucluse, notamment les maires du département.

## Bédoin

## Un chef vaclusien finaliste de la coupe de France du burger

Lionel Ravel, chef et propriétaire du restaurant 'The home' situé à Bédoin va concourir à la finale de la coupe de France du burger organisée par Socopa. Il fait partie des 5 chefs de la région Sud-Est sélectionnés pour participer à la 5<sup>e</sup> édition de ce concours qui se déroulera lundi 21 septembre prochain sous la verrière de l'Atelier des Chef dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## ■ Un concours bleu blanc rouge

« Mon burger réunit des ingrédients de toutes les régions, explique le chef vaclusien. Je voulais que l'on ait tout de suite en bouche le goût de ce steak fumé au thym et que, derrière, on arrive à la compotée d'oignons sucrés très vite adoucis par la tomme de Savoie en béchamel. En fin de bouche, on a le goût de ce jaune d'œuf infusé au vinaigre qui rappelle les cornichons en pickles. » Intitulé 'Le Maillot Jaune', ce burger représente une « étape du tour de France »

*Le burger en compétition du chef vaclusien Lionel Ravel est composé d'un pain brioché aux graines, d'un steak haché Socopa fumé au thym du Ventoux, d'une compotée d'oignons doux des Cévennes au miel, d'une béchamel à la tomme de Savoie, d'une coppa d'Ardèche snackée, d'un jaune d'œuf infusé au vinaigre de cidre de Normandie, de ciboulette et d'ail.*



comme le qualifie son confectionneur. Pour cette coupe de France du burger 2020, où 25 chefs sont en compétition, l'Hexagone sera à l'honneur avec le thème 'La créativité à la française'. Une première épreuve

constituée de 'battles' régionales permettra de désigner les finalistes de chaque territoire. Ces derniers s'affronteront ensuite lors d'une finale départagée par le jury présidé par le chef landais Julien Duboué. Pour

l'emporter, le meilleur burger devra remplir plusieurs critères : respect du thème et de la composition du plat, aspect visuel, dressage, recette et, bien évidemment, le goût. Le gagnant repartira avec un chèque de 2 500€,

les 4 autres champions régionaux remporteront 500€ et les 100 meilleurs participants au concours seront dotés d'une plaque 'Coupe de France du burger by Socopa 2020'.

## ■ Le public peut aussi voter

Une nouveauté apparaît cette année, le public peut voter pour son burger préféré sur Facebook (@CoupeDeFranceDuBurger) et Instagram (@CoupeDeFranceDuBurgerBySocopa). Le burger ayant obtenu le plus de votes obtiendra le 'Prix coup de cœur du public' et fera gagner 500€ à son auteur.

Créée en 1953 en Normandie par 2 éleveurs, la société Socopa est l'un des acteurs les plus importants des filières bovine et porcine en France. Présente de longue date en restauration commerciale comme en restauration collective, l'entreprise, filiale du groupe Bigard, a ainsi débuté la commercialisation d'une gamme très complète de viandes.

Vanessa Arnal



LE MAGAZINE  
DE VOTRE RÉGION

VENTOUX  
MAGAZINE

OFFRE SPÉCIALE  
LECTEURS DE L'ÉCHO DU MARDI

Abonnement 1 an - 4 numéros : 17 €  
(au lieu de 19 €)

Abonnement 2 ans - 8 numéros : 32 €  
(au lieu de 36 €)

Envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale)  
et votre règlement à :

VENTOUX MAGAZINE / Vaucluse Media  
13, avenue Jules Ferry - 84110 Vaison-la-Romaine

Consultez et commandez ou

TÉLÉCHARGEZ (3,50 € par magazine)  
nos anciens numéros sur :

WWW.VENTOUX-MAGAZINE.COM



## Avignon

## Bientôt les 3 coups pour l'Opéra

Après deux ans et demi de travaux, l'opéra du Grand Avignon va retrouver prochainement la place de l'Horloge, dans le cœur de la cité des papes.

Cette rentrée 2020-2021, pour l'opéra du Grand Avignon c'est comme le 'Triple concerto' de Beethoven... Un triple événement : un nouveau directeur (Frédéric Poels), une nouvelle directrice de l'orchestre régional Avignon-Provence (Debora Waldman), la seule à ce poste en France, ancienne assistante de Kurt Masur, et un nouvel opéra rénové (17,4 M€ de travaux).

## ■ De nouvelles têtes

Frédéric Poels, né en Belgique, a successivement été nommé à l'Opéra royal de Liège, à l'opéra de Rouen puis à Mascate (Sultanat d'Oman) avant d'arriver à Avignon.

Debora Waldman, elle, a vu le jour à São Paulo, au Brésil et a reçu le titre 2008 de 'Talent chef d'orchestre' de l'Adami (ndlr : la société civile en charge de 'l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes'). Quant à l'opéra-théâtre d'Avignon, construit en 1847, il a fermé ses portes en juin 2017 pour un long chantier de métamorphose. Chasse à l'amiante, au plomb, réhabilitation de la toiture, des façades, remplacement des fenêtres par un double vitrage, mise aux normes du système électrique, de la régie technique, installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, d'une pompe à chaleur,



d'un système de rafraîchissement, isolation. Avec ses nouvelles menuiseries, ce patrimoine culturel d'Avignon gardera son caractère historique, mais, comme au fil des décennies la morphologie des spectateurs a changé, les fauteuils seront plus larges donc moins nombreux

(950 au lieu de 1 100 places pour la jauge précédente).

## ■ Ciment de la société et lien social

Au cours de la conférence de presse de présentation, à l'Hôtel d'Europe, Frédéric Poels a insisté : « La culture

a un rôle essentiel, ce n'est pas la queue d'une comète budgétaire, elle cimenter la société, elle tisse le lien social. L'opéra est ouvert à tous les publics, à toutes les couches de la société, à tous les âges. Il propose de la musique, de la danse, du théâtre, des rencontres, le 29 janvier, intergénérationnelles. »

dant la fin des travaux retardés par la crise des gilets jaunes et le confinement, 'Bastien et Bastienne' de Mozart le 19 décembre à Vedène, 'La veuve joyeuse' de Franz Lehar à l'Opéra-Confluence en décembre. Côté danse, 'L'art d'aimer' de Jean-Claude Gallotta. Autres têtes d'affiche : la soprano avignonnaise

Frédéric Poels, nouveau directeur de l'opéra du Grand Avignon.



« L'Opéra attirait jusqu'à 70 000 spectateurs par saison. Ils sont 43 000 à se rendre à celui de Confluence. »

Puis, il a égrené le programme, en rendant hommage à ses prédécesseurs, Raymond Duffaut (directeur pendant 43 ans) et Pierre Guiral qui a imaginé l'édition qui se profile, près de 95 propositions en tout, dont 'Le chevalier à la rose' de Richard Strauss pour la réouverture officielle, place de l'Horloge, le 29 janvier 2021, 'Samson et Dalila' en mars, 'Don Giovanni' en avril, 'La chauve-souris' de Johann Strauss en juin, mais aussi, en atten-

Julie Fuchs, mais aussi le pianiste Adam Laloum ou encore Benjamin Biolay en avril. De quoi drainer un maximum d'amateurs... Avant son déménagement et son installation éphémère en Courtine, juste en face de la gare TGV, l'Opéra attirait jusqu'à 70 000 spectateurs par saison. Pour l'Opéra-Confluence, ils étaient 43 000.

Réservations: 0490142640. billetterie.opera@grandavignon.fr. Contact : operagrandavignon.fr

## Luberon

Dominique Santoni réélue  
à la présidence du parc régional

Réuni à Lourmarin, le comité syndical du Parc naturel régional du Luberon vient de réélire Dominique Santoni, seule candidate déclarée, à la présidence de ce parc créé en 1977.

Déjà présidente du Parc naturel régional du Luberon (PNRL) depuis 2017, Dominique Santoni vient d'être réélue présidente lors du dernier comité syndical du parc. Seule candidate déclarée, celle qui est également maire d'Apt, vice-présidente de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et vice-présidente du Conseil départemental de Vaucluse, a rappelé que rien ne la « prédestinait à devenir présidente du Parc du Luberon ». En effet, cette dernière a dû succéder précipitamment à son prédécesseur, Roland Aubert, qui s'est retiré pour des raisons de santé (nldr : il est décédé depuis en mai 2017).

« C'est lui qui m'a incitée à me présenter, explique Dominique Santoni. Roland était un homme fédérateur, attachant, pour qui j'avais de l'estime et de l'affection. C'est lui qui m'a fait découvrir et aimer le parc et, aujourd'hui, j'essaie chaque jour de mener à bien ma mission en sachant que rien ne dure toujours... »

#### ■ Pour un développement de qualité

Insistant sur ce « bel outil de territoire », la présidente a rappelé que si parfois « ce que nous faisons ne se voit pas, c'est justement ce que l'on fait qui permet de ne voir que de magnifiques paysages préservés. Nous ne construisons pas d'immeubles, de routes... mais nous bâtissons un monde plus beau, nous préservons le patrimoine, nous protégeons la



Dominique Santoni lors de sa réélection à la présidence du parc naturel régional du Luberon.

faune, la flore, nous cultivons des plantes, des fleurs, des légumes, des variétés fruitières anciennes... Nous gérons nos ressources, nous développons le territoire en créant des synergies pour un développement économique et touristique de qualité. » Créé en 1977, le PNRL regroupe 77 communes, donc cinq villages figurant parmi les plus beaux de France, et s'étend sur 185 000 hectares. Il compte 170 000 habitants et accueille plus de 1,5 million de touristes par an.

#### ■ Une équipe de 50 agents

« Nous avons réalisé de beaux projets dans l'intérêt de nos communes comme le programme des certificats d'économie d'énergie qui leur

a permis de faire de la rénovation énergétique avec un financement proche de 100%, ou encore le programme Sedel (Services d'économies durables en Luberon énergie et eau). Nous assistons aussi au quotidien les communes dans l'élaboration des règlements de publicité ou pour la réhabilitation et les travaux de patrimoine comme la chapelle d'Oppède, la calade de Cabrières d'Aigues. »

Le Parc, qui est dirigé par Laure Galpin à la tête d'une équipe de 50 agents, a également œuvré au maintien du centre de sauvegarde de Buoux avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux), a acquis la Maison du Parc auprès du Département de Vaucluse et participé à

la mise en place d'une alimentation saine et locale via le projet alimentaire territorial, avec les marchés paysans, l'opération 'De la ferme à la cantine', les bistrot de pays, la marque 'Valeurs parc'... Par ailleurs, le Parc mène aussi une réflexion afin de donner au Château de l'environnement de Buoux un rayonnement régional...

#### ■ Imaginer 2039

« Aujourd'hui, nous arrivons à un moment important de l'histoire du Parc avec la révision de la charte qui nous mènera en 2039 », poursuit Dominique Santoni pour qui le PNRL « est un territoire d'innovation et d'expérimentation ». « Nous allons pouvoir travailler ensemble à l'élaboration de cette charte, définir les priorités du territoire, une stratégie face au changement climatique, relever des défis, trouver des solutions face à la perte de nos ressources en eau, perte de la biodiversité, production agricole, crues, canicules... Comment ferons-nous face ? Comment vivrons-nous et travaillerons-nous en 2039 ? Le Luberon, c'est un parc habité où le cadre de vie et les centres urbains attirent des habitants et, là encore, nous devons nous pencher sur les questions de logement, d'emploi, de déplacements, de développement économique, de nature en ville... »

Laurent Garcia

#### Rapport d'activité

##### ■ Syndicat mixte du Bassin des Sorgues

Le Syndicat mixte du bassin des Sorgues vient de rendre public son rapport d'activité. « La Sorgue est une rivière qui prend sa source à Fontaine-de-Vaucluse. Elle forme un maillage vaste et complexe de cours d'eau classés Natura 2000 qui s'étend jusqu'à Bédarrides, Sorgues et Avignon. Les collectivités se mobilisent depuis plus de 20 ans pour préserver son patrimoine naturel, favoriser l'équilibre de la rivière et intégrer ses aléas et risques associés comme les crues de novembre et décembre 2019 ».

[www.lasorgue.fr](http://www.lasorgue.fr)

#### Agence de l'eau

##### ■ 21,8M€ pour Paca

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu 288 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont 21,8M€ investis par l'agence de l'eau. Près de 7,2M€ sont dévolus à l'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable ; 5,4M€ bénéficient aux milieux aquatiques ; 4,7M€ à la gestion quantitative de la ressource en eau, notamment pour réduire les fuites, et 1,8M€ à la réduction des pollutions d'origine agricole, à la surveillance, la connaissance et la communication sur les rivières et le milieu marin.

#### Région Paca

##### ■ Protégeons nos monuments religieux

« En région Sud nous veillons sur nos 26 cathédrales, sur la synagogue de Carpentras et sur les chapelles, églises, tableaux et vitraux qui constituent un pan essentiel de notre histoire et de nos richesses », assure Renaud Muselier, président de la région Paca et président de Régions de France. En 2020, plus de 110 dossiers, dont 40 concernant la restauration et la valorisation du patrimoine religieux, ont été présentés au vote des élus pour un montant de 2,15M€. Grâce à la mise en place d'un Fonds d'urgence patrimonial, 185 000€ ont permis en 2019 de contribuer au sauvetage de l'abbaye de Sénanque. Dans le cadre du Contrat de Plan 2021-2027, un axe d'investissement supplémentaire sera créé autour des cathédrales, de propriété communale, réparties sur l'ensemble de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, la cathédrale Saint-Véran de Cavaillon bénéficiera de 414 067€ pour sa rénovation. Egalement, dans le cadre de l'appel à projets concernant le patrimoine rural non protégé par l'Etat, la Région et la Fondation du patrimoine ont décidé d'accompagner la restauration du Calvaire de Castelas à Bonnieux et de la chapelle Sainte-Anne à Vedène.

### Désignation des membres bureaux

Outre la réélection de Dominique Santoni comme présidente, la réunion de ce comité syndical a permis aux délégués du Parc de procéder à la désignation de l'ensemble des membres du bureau syndical du PNRL. Ce dernier est constitué de Gaëlle Letteron (Apt), Patrick Courtecuisse (Cavaillon), Valérie Bardisa (Pertuis) alors que la désignation du représentant de Manosque est en cours. Pour le collège Régions : Stéphane Sauvageon, Roselyne Gai-Gianetti et Nathalie Czimer-Sylvestre. Pour le Collège Départements : Serge Sardella pour les Alpes-de-Haute-Provence ainsi que Noëlle Trinquier et Elisabeth Amoros pour le Vaucluse. Pour les communes et les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : Karine Masse (Lurs), Béatrice Vincent (La Bastide-des-Jourdans), Alain Mathieu (Pierrerue), Véronique Milesi (Lagnes), Charlotte Carbonnel (Saint-Martin-de-Castillon), Béatrice Terrasson (Saint-Michel-L'observatoire), Thierry Richarme (Dauphin), Béatrice Grelet (La Bastidonne), Patrick Merle (Ménerbes), Bernard Briffault (Pierrevert), Mickaël Cavalier (Ansouis), Lionel Morard (Buoux), Bérengère Loisel-Montagne (Les Taillades), Jean-Pierre Gerault (Oppède), Jean-Luc Miola (Corbières), Viviane Dargery (Viens), Patrick Peythieux et Delphine Cresp (Cabrières d'Aigues), François Dupoux (Saignon), Georges Faucouneau (Sainte-Tulle), Pierre Fischer (Durance Luberon Verdon Agglomération) et Christian Chiappella (Communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure).

## Election

## Revenir à un fonctionnement normal de la CCI

Alors qu'elle sera seule en lice à l'occasion des prochaines élections de la CCI (Chambre de commerce) de Vaucluse, la CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises) entend profiter de cette campagne sans adversaire pour aller à la rencontre des entrepreneurs locaux pour partager sa vision du territoire économique du département.

« Je conduirais la liste 'Energie positive' lors de la prochaine élection de la CCI de Vaucluse. » C'est en ces termes que Bernard Vergier, président de la CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises) et président sortant de la CCI a déclaré qu'il repartait à l'assaut du front consulaire à l'occasion des élections anticipées qui se tiendront par correspondance du 1<sup>er</sup> au 14 octobre prochains.

Cette annonce n'était pas précédée d'un grand suspens puisque la liste concurrente de l'UP-Medef 84 avait déjà fait savoir, par la voix de son président, Jacques Brès, qu'elle ne se présenterait pas lors de ce scrutin convoqué par le préfet de région pour mettre un terme à deux et demi de mise sous tutelle de la CCI 84 en raison du blocage de sa gouvernance. Cette nouvelle élection, initialement prévue en juin dernier et reportée en raison de la Covid-19, est jugée inutile par les représentants de l'UP-Medef puisque de nouvelles élections consulaires auront lieu dans 1 an environ. Vu le contexte actuel, ces derniers ne



veulent donc pas consacrer moyens et énergie pour un mandat si court et entendent se consacrer pleinement à l'échéance suivante.

■ « On m'a demandé de rester »  
« Par 3 fois, j'ai demandé à mon conseil d'administration si je devais laisser la place. Par 3 fois, on m'a demandé de rester », explique Bernard Vergier afin d'expliquer sa présence en tête de liste alors qu'il sera atteint par la limite d'âge pour l'élection consulaire de 2021.  
« Passons donc à l'avenir », poursuit

celui qui est assuré de retrouver le fauteuil de président qu'il occupait de 2016 à 2018 avant la mise sous tutelle en raison du blocage, répété, lors du vote du budget de la Chambre. « L'important est de revenir à un régime normal de fonctionnement même si je regrette, pour des raisons démocratiques, l'absence d'une autre liste. Il faut redonner à notre CCI le poids qu'elle mérite au niveau régional. Les administratifs permanents ont fait un boulot formidable durant la mise sous tutelle mais ils n'ont pas la légitimité

EDF

## Fin des tarifs historiques pour les entreprises

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Vaucluse organise un petit-déjeuner pour les chefs d'entreprise sur le thème : 'Fin des tarifs historiques pour les entreprises'. Cette rencontre animée par Thierry Vanderdonck, directeur de développement d'EDF et Laurent Viau, mettra plusieurs thématiques en lumière comme les démarches requises pour les entreprises et les solutions proposées par EDF.

Mardi 22 septembre. 8h30 à 10h30. Inscription obligatoire. Hôtel Ibis Styles Avignon Sud. 2968, avenue de l'Amandier. Avignon. 04 90 14 90 90. [contact@cpme84.org](mailto:contact@cpme84.org)

## La liste 'Energie positive' de la CPME 84

Voici le détail de la liste des 34 candidats destinés à siéger au sein de l'assemblée de la CCI de Vaucluse.

Catégorie 'Commerce 1' : Jean-Marc Gruselle (titulaire CCIR), négoce de carrelage à Vedène, Laurence Duvillard (suppléante CCIR), optique à Avignon, Pascal Bongiovanni, automobile à Cavaillon, Florian Borba Da Costa, commerce alimentaire à Avignon et Charles Navarre, développement commercial à Althen-des-Paluds.

Catégorie 'Commerce 2' : Jean-Marie Puggioni (titulaire CCIR), recyclage automobile au Pontet, Nadège Damian (suppléante CCIR), cave coopérative à Bédoin, Alain Grau, restauration à Monieux, Frédéric Favrot, commerce de gros à Cavaillon, Paul Agard, distribution de matériel de pompage aux Taillades et Laurent Bezert, traiteur à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Catégorie 'Industrie 1' : Laurent Bachas (titulaire CCIR), viticulture à Courthézon, Frédéric Berud, photovoltaïque à Vedène, Laure Gimeno, industrie béton à Pernes-les-Fontaines et Marina Alonso Liuti, tapisserie d'ameublement à Montoux.

Catégorie 'Industrie 2' : Stéphanie Blancher Nelias (suppléante CCIR), électricité à Avignon, Patrick Filière, agro-alimentaire à Avignon, Philippe Carles, fabrication d'emballages à Avignon, Philippe Million, travaux d'isolation à Cheval Blanc, Denis Lainé, agroalimentaire à Entraigues-sur-la-Sorgue et Emilie Riberoles, fabrication de poutrelles à Entraigues-sur-la-Sorgue.

Catégorie 'Services 1' : Bernard Vergier (titulaire CCIR), immobilier à Avignon, Christèle Collet Coornaert (suppléante CCIR), agence de communication à Avignon, Jérémy Piallat, réseau d'entrepreneurs à Avignon, Marc-André Mercier, prestation de services à Orange et Sylvain Dekonink, immobilier à Avignon.

Catégorie 'Services 2' : Hervé Belmontet (titulaire CCIR), formation à Avignon, Anne-Laure Bremond Leblanc (suppléante CCIR), comptabilité à Avignon, Jean-Damien Drevet, expertise comptable à Avignon, Pierre Cejudo, entreprise de propreté à Avignon, Fabien Ledoux, centre d'appels à Avignon, Françoise Bernard Gallon, hôtellerie à Gordes et Jérôme Billiau, imprimerie à Avignon.

pour se faire suffisamment entendre au sein de la Chambre régionale. C'est pourtant là que l'on peut aller récupérer des financements. Juste avant de partir, j'avais pu négocier une enveloppe supplémentaire de 600 000€. C'est déjà largement plus que les 100 000€ maximum nécessaires à l'organisation de cette élection. On ne peut pas laisser notre CCI sans représentants ! »

■ Partager notre vision du territoire  
« Nous allons profiter du lancement de notre campagne et de la présentation de notre liste (voir encadré) pour partager, avec les entrepreneurs locaux, notre vision du territoire économique de Vaucluse », complète Christèle Coornaert, vice-présidente de la CPME et candidate suppléante pour siéger au sein de la CCIR (Chambre de commerce et d'industrie régionale).

« Dès que nous serons élus, nous passerons en mode projet, pour-

suit-elle, avec une politique axée sur l'accompagnement, le commerce de proximité, la sécurité, l'environnement et la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), la formation, l'emploi et le recrutement, la dynamisation des 151 communes du territoire ainsi que le numérique et la sécurisation des données. »

Au-delà du Vaucluse, Bernard Vergier veut également continuer à se rapprocher des CCI du Pays d'Arles, du Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes « et même d'aller vers Nîmes » pour peser davantage face aux Chambres « de bord de mer ».

Mais avant cela, la liste espère mobiliser les entrepreneurs locaux lors d'une élection se déroulant dans un contexte pourtant difficile. « Un jour un préfet m'a dit : 'mais pourquoi vous vous démenez comme cela ? Ils ne votent pas ! Je ne veux plus entendre ça. »

Laurent Garcia



## Conseil

## Le port du masque en entreprise

L'avocat avignonnais Frédéric Guittard, intervenant en contentieux commercial, procédures collectives, droit des sociétés, droit pénal, responsabilité civile, droit social et contentieux Prud'hommes, revient sur l'obligation du port du masque dans les entreprises à partir du mois prochain.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le port du masque est devenu obligatoire dans « tous les espaces de travail clos et partagés » pour tous les employeurs et salariés, le bureau individuel demeurant l'exception à la règle. Le pouvoir disciplinaire étant détenu par l'employeur, il lui appartient de décider des fautes répréhensibles ainsi que de l'échelle des sanctions appliquées et s'il est peu probable qu'un 1<sup>er</sup> manquement débouche sur un licenciement, un comportement désinvolte et réitéré pourrait parfaitement conduire à une rupture du contrat de travail en ce sens compris comme une faute grave s'agissant d'une insubordination caractérisée (Cass. Soc. 11 octobre 2000, pourvoi n° 98-41.183).



#### Prendre les mesures nécessaires à la sécurité des salariés

En outre, l'employeur doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (Code du travail, article L.4121-1) d'autant qu'il ne peut courir le risque d'une infection sur le lieu de travail de telle sorte qu'il lui appartient de faire respecter cette obligation avec la plus grande célérité, quitte à pratiquer une certaine sévérité.

Pour se faire, n'oubliez pas non

plus de modifier votre règlement intérieur pour les structures qui en sont dotées ou de diffuser une note de service à l'attention des salariés.

Par ailleurs, il appartient aux employeurs de se doter des stocks de masques utiles puisqu'en application des dispositions de l'article R.4321-4 du Code du travail, « l'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés... Il veille à leur utilisation effective ».

#### Droit de retrait

A défaut, les salariés pourraient exercer un droit de retrait s'il apparaissait qu'ils « se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux » comme le dispose l'article L.4131-3 du Code du travail, par exemple si l'employeur laisse des salariés pénétrer dans les locaux sans masque.

Frédéric Guittard,  
avocat au barreau d'Avignon

#### Agro-alimentaire

■ **Concours d'innovations de l'Isema**  
Les étudiants de l'Isema-Avignon organisent la 23<sup>e</sup> édition de leur concours annuel 'Grand jury nouveaux produits'. Dans ce cadre, un jury de professionnels départagera un éventail d'innovations alimentaires potentiellement commercialisables. Du produit sans gluten au produit local, toutes les tendances seront présentées par les 10 projets en compétition.

Jeudi 24 septembre. 9h à 13h. Sur invitation. Palais des Papes. Espace Jeanne Laurent. Avignon.

#### Carpentras

■ **L'association d'entrepreneurs Carpensud en AG**

L'association des entrepreneurs du bassin de Carpentras et Pernes-Fontaines organise son assemblée générale (AG) annuelle. Au programme de cette structure fondée en 1996 : accueil des 130 membres de Carpensud par le président Jean-Marc Behm, lecture des rapports d'activité et financier de l'an passé, fixation du montant des cotisations 2020 ainsi qu'orientations et perspectives pour l'année à venir. Cette assemblée se fera dans le respect des mesures sanitaires avec un nombre de places limité qui requiert une inscription préalable par internet, mail ou téléphone.

Mardi 22 septembre. 18h 20h30. Cinéma le Rivoli, Salle 4. 56, avenue Victor Hugo. Carpentras. 06 12 06 49 73. s.behm@carpensud.com. www.carpensud.com

#### Tricastin

■ **EDF poursuit les travaux dans sa centrale**

En vue de la visite décennale prévue pour l'an prochain, EDF Tricastin poursuit les différents chantiers au sein de ses unités de production, notamment la n°2. La dernière étape des travaux de cette unité se fera pendant la visite décennale. Après déjà 8 mois de travaux, le chantier en nécessite encore plusieurs, du fait de la complexité du site. Parmi ces travaux sont comptés l'installation d'un puits de pompage, un nouveau système de refroidissement et 38 kilomètres de câble nécessaires aux nouveaux équipements. Alors que l'unité de production n°2 est toujours en fonctionnement, la n°4, elle, est en arrêt de maintenance depuis le mois de juillet. Le but est de vérifier tout le matériel de bout en bout afin de le requalifier pour une décennie. Pour ce faire, EDF Tricastin accueille en cette rentrée 46 nouveaux alternants, ajoutés aux 39 déjà présents. Entrée en service en 1980, la centrale de Tricastin compte 4 unités de production d'une puissance de 900 MW chacune. Ce site emploie plus de 2 000 personnes et fournit l'équivalent de 6% de la production d'énergie de l'ensemble du parc nucléaire hexagonal.

## Pertuis

## Pellenc recrute des monteurs-assembleurs

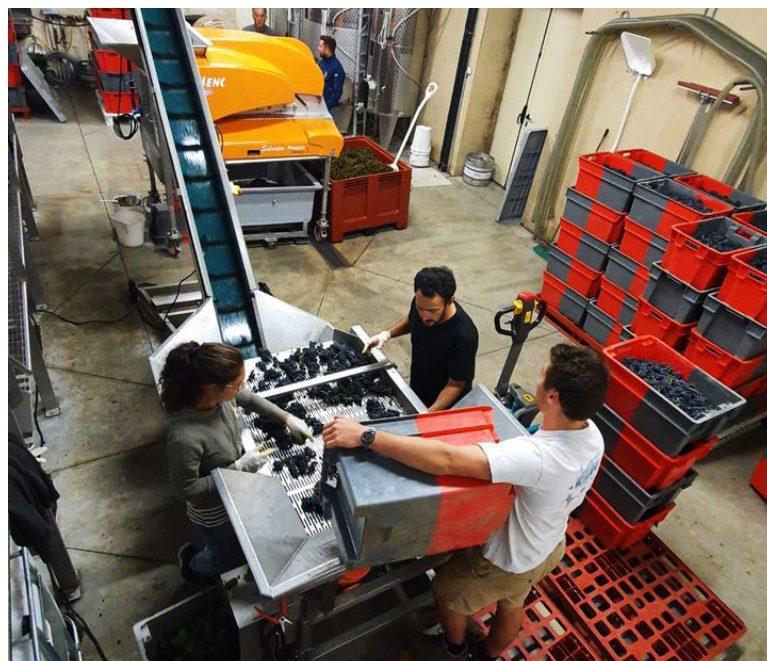
Spécialisé dans la construction d'équipements pour les métiers de l'agriculture et l'entretien des espaces verts et urbains, Pellenc souhaite recruter des monteurs-assembleurs. Pour cela, le groupe ouvre deux nouvelles sessions de formation destinées aux personnes en reconversion professionnelle.

À fin de répondre à ses besoins en recrutement qui requièrent des profils techniques qualifiés, le groupe Pellenc met en place des formations ouvertes à tous, quels que soient le parcours professionnel, le niveau de diplôme ou l'âge des candidats. L'occasion pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle d'intégrer les ateliers du constructeur, à l'heure où le marché de l'emploi connaît une période difficile.

#### 24 postes de monteurs-assembleurs à pourvoir

Après avoir initié en 2019 des formations adaptées et basées sur le tutorat, pour initier des carrières de monteur-assembleur et ainsi pouvoir compter sur de nouvelles recrues opérationnelles

rapidement, Pellenc lance en cette rentrée 2020 de nouvelles sessions théoriques et pratiques visant à former 24 monteurs-assembleurs qui rejoindront ensuite les ateliers d'ici la fin d'année. Ainsi, après une phase théorique de cinq semaines, les candidats seront formés durant deux semaines au sein même des ateliers par les collaborateurs internes. Ces tuteurs auront pour rôle d'accompagner les participants sur l'ensemble des postes de travail concernés (électrique, mécanique et hydraulique) où ils apprendront à travailler sur des lignes de production 4.0 pour assurer, à terme, le montage et l'assemblage de matériels neufs. Pour rappel, le groupe Pellenc a reçu fin 2019 le prix de la formation professionnelle des 'Victoires des leaders du capital humain' pour sa structure de forma-



tion interne, la 'Pellenc academy', qui propose des formations sur-mesure et un accompagnement personnalisé ; celle-ci repose sur trois volets : l'expérience, le partage et la découverte.

Deux sessions de formation (12 personnes par session) sont

prévues : du 26/10/2020 au 14/12/2020 et du 30/11/2020 au 26/01/2021. Les inscriptions sont dès à présent ouvertes exclusivement auprès des agences Pôle emploi des candidats. Pour en savoir plus sur la formation : (pellenc.com/rbj/job/formation-poec-monteur-assembleur)

# Ordre des experts-comptables

## Haro sur les braconniers du chiffre

**Le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables renforce son engagement contre l'exercice illégal de la profession « parce que lutter contre ce fléau, c'est protéger et accompagner les entrepreneurs et préserver l'économie » : raison pour laquelle l'Ordre déploie une campagne de communication plutôt offensive.**

« Dans le contexte actuel, certaines entreprises TPE/PME (très petites et moyennes entreprises) ou des artisans fragilisés deviennent des cibles privilégiées de l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable », indique Marie Alvarez-Garzon, présidente de la Commission exercice illégal du Conseil supérieur, « nous assurons une lutte continue contre ce fléau pour protéger et accompagner les entreprises, mais aussi pour préserver la confiance dans notre métier et l'image de notre profession. Malgré tout, il sévit toujours, alimenté par l'ingéniosité féconde et la malhonnêteté protéiforme des 'illégaux'. »

■ **Une profession très règlementée**  
La profession d'expertise comptable est une profession règlementée, il suffit pour s'en convaincre d'une consultation de l'annuaire de l'Ordre sur le site [www.experts-comptables.fr/annuaire](http://www.experts-comptables.fr/annuaire) pour obtenir l'assurance de l'inscription de son expert-comptable au Tableau de l'Ordre, couvert par une assurance civile de responsabilité professionnelle, tenue par ailleurs au respect des normes et de la déontologie.

■ **Une nouvelle campagne de communication**

La nouvelle campagne de communication, diffusée en septembre et octobre de cette année, en presse nationale, écrite et numérique, magazines et médias spécialisés, s'appuie ainsi sur deux affiches présentant un visage avenant mais des yeux masqués par un bandeau signalant le bon réflexe : consulter l'annuaire

de l'Ordre ! Les affiches sont déclinées pour le support numérique en bannières web, publications pour les réseaux sociaux, kakémonos...

■ **Afficher patte blanche**

Aujourd'hui, en France, 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs accompagnent 2 500 000 entreprises, principalement des PME et des TPE. En 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été ouverts et 116 constitutions de partie civile (plaintes devant les juridictions pénales) ont été délivrées par le Conseil supérieur ces 2 dernières années. Ces activités illicites sont passibles de sanctions pénales lourdes comprenant une peine d'emprisonnement d'un an et 15 000€ d'amende.

■ **Le rôle de l'expert-comptable**

L'expert-comptable exerce une profession libérale. Il est titulaire du diplôme d'expertise comptable (bac+8) et est inscrit au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Il est lié à l'entreprise via une 'lettre de mission' pour réviser et apprécier les comptabilités des entreprises ; tenir, centraliser, ouvrir, arrêter, surveiller, redresser et consolider ces comptabilités. Le professionnel est le garant de la régularité des documents comptables. Il s'assure que chaque acte ou fait juridique est correctement traduit dans les comptes de l'entreprise. Par ailleurs, l'expert-comptable respecte un code de déontologie, se soumet à des contrôles qualités et est détenteur d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Ses compétences



*« Dans le contexte actuel, certaines entreprises ou des artisans fragilisés deviennent des cibles privilégiées de l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable. »*

professionnelles sont régulièrement mises à jour lors d'heures de formation obligatoires et annuelles. Si un comptable est autorisé à faire la saisie des données pour l'entreprise celle-ci doit être transmise à l'expert-comptable pour établir le bilan et les autres analyses de son ressort.

■ **Les risques encourus par l'entreprise**

« La traque aux faux experts-comptables a permis une augmentation de 33% entre 2014 et 2015 du nombre de condamnations pour

pratique illégale de la profession dans les 4 grandes régions économiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

■ **L'image de la profession**

Les agissements des illégaux nuisent à l'image de la profession et portent préjudice aux entreprises qui, abusées par les illégaux, confient leur comptabilité avec tous les risques, notamment commerciaux et fiscaux, sans aucune assurance professionnelle.

■ **Des réseaux illégaux transrégionaux**

Les réseaux d'illégaux étant souvent transrégionaux, un mouvement concerté des représentants de la profession s'est engagé associant les quatre grandes régions économiques : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, dans la lutte contre les illégaux.

« Notre profession doit être en première ligne dans ce combat car, au-delà du danger pour les entreprises et la société, ce fléau représente une

### L'Ordre des experts-comptables Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur

La profession en Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 2 175 cabinets d'expertise-comptable, 1986 experts-comptables et 472 stagiaires experts-comptables. Elle est réglementée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945.

fié  
otable

nuaire

## INTERVIEW

## Nadia Esposito, expert-comptable chez Axiome associés à Avignon

■ L'Ordre des experts-comptable vient de lancer une campagne sans précédent contre l'exercice illégal du métier d'expert-comptable. Celui-ci est-il de plus en plus prégnant ?

« L'exercice illégal de notre métier n'est pas plus visible ni plus croissant qu'auparavant, le sujet traité est un choix de l'Ordre qui veut ainsi communiquer davantage auprès des dirigeants. C'est un rappel qui insiste sur la réelle nécessité de faire la différence entre un professionnel inscrit au Tableau de l'Ordre des experts-comptables et des personnes qui se font passer pour des cabinets comptables alors qu'ils ne le sont pas. Les chiffres sont clairs, en 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été jugés et 116 ont été portés en partie civile. Ça peut paraître peu mais, pour nous, il était important de faire reconnaître la carte de visite et la signature de l'expert-comptable car elles induisent le respect de normes, d'une déontologie et, surtout, que nous avons dûment contracté une assurance responsabilité civile professionnelle alors que les 'illégaux' ne sont pas assurés. Si ceux-ci se 'trompent' dans une déclaration fiscale ou sociale comme les bulletins de salaire, le chef d'entreprise

reste totalement démuné car il ne pourra pas se retourner contre ces 'faux' professionnels. Le chef d'entreprise 'trompé' aura à assumer, seul, la totalité du coût du redressement inhérent. »

■ Comment cela se vérifie-t-il, comment ces informations viennent-elles à vous ?

« L'information provient souvent de prospects travaillant avec des 'illégaux'. Ce sont des chefs d'entreprise ou dirigeants d'association, le plus souvent insatisfaits de la qualité du travail fourni, qui, venant nous consulter confessent : 'Ma comptabilité est tenue par M. ou Mme X'... ».

■ Face à ce témoignage comment réagissez-vous ?

« Nous alertons le chef d'entreprise sur les risques qu'il encourt en cas d'absence d'assurance de responsabilité civile et du danger de ne pouvoir se retourner contre la personne à qui il a confié la tâche de déclarer la TVA, de dresser un bilan comptable... Souvent c'est d'ailleurs le banquier qui alerte le client en soulignant : « C'est bien, vous m'avez montré votre bilan mais celui-ci ne 'tient pas la route'... Je pense que vous devriez consulter un vrai professionnel, car ce que vous m'avez montré semble inexact, voire 'bidouillé'. Le banquier est, en effet, le premier à demander des documents vérifiés et certifiés. Il relève tout de suite les incohérences. »

■ Que risque celui qui met en place ce système illégal ?

« Le chef d'entreprise risque en premier lieu de se voir remettre une mauvaise qualité de service, une non-reconnaissance, par le banquier, d'un projet à mener, un lourd questionnement, toujours du banquier, devant une signature inconnue parce que l'expert-comptable engage sa responsabilité avec sa signature ! »

■ Quels sont, pour les entreprises, les bons réflexes à adopter pour éviter toute déconvenue ?

« Le bon réflexe, en 1<sup>er</sup> lieu, est de consulter l'annuaire de l'Ordre des experts-comptables pour s'assurer de l'inscription de son expert-comptable au Tableau de l'Ordre. Ainsi sait-on tout de suite si le cabinet est bien inscrit au Tableau de l'Ordre. »

■ Pourquoi ce 'marché' illégal existe-t-il ?

« Il existe soit par méconnaissance, soit parce que l'illégal fait miroiter au client des honoraires très bas pour un 'pseudo' travail identique. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas du tout les mêmes obligations que les professionnels : accès à la documentation, obligation de contracter une RCP assurance responsabilité civile professionnelle, de formation. C'est un calcul à court-terme. Si le discours peut séduire, le client ne se rend absolument pas compte du risque qu'il endosse ! »

■ Quelle réalité l'exercice illégal du métier d'expert-comptable revêt-il ?

« C'est un peu comme un particulier qui se rêve entrepreneur et un artisan inscrit à la Chambre des métiers ! C'est comparer 'Jojo le bricoleur' à un ébéniste—ou autres—de métier. L'illégal ne fait rien dans les règles de l'art, on reste dans l'à-peu-près... »

■ Mais peut-être qu'une comptabilité 'nébuleuse' peut faire l'affaire de certains ?

« C'est possible, mais ils oublient—toujours—la prise de risque sans possibilité de se retourner contre le sous-traitant. Les experts-comptables collaborent à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Nous avons l'obligation de révélation à Tracfin (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) lorsque nous observons, dans l'activité même de la personne, des pièces 'bancales'. Notre métier, c'est traduire une activité économique : des achats, des ventes, des relations employeur-salariés, clients-four-

nisseurs. Au moment de traduire ces flux, parfois, on se trouve face à des incohérences. Nous sommes alors soumis à cet effet de révélation auprès de Tracfin. Là, fini l'ordre de mission. On dit au client : 'Nous ne pouvons pas travailler ensemble car ce que vous faites ne répond pas aux normes'. Ces obligations de révélation à Tracfin sont de plus en plus appuyées par le Gouvernement tout comme auprès des banques et des notaires. C'est souvent le chef d'entreprise 'bidouilleur' qui ira voir le comptable idoine. Ces prospects-là ne viendront pas chez nous puisqu'ils veulent passer sous les radars. »

■ Si on parlait déontologie, respect des normes ?

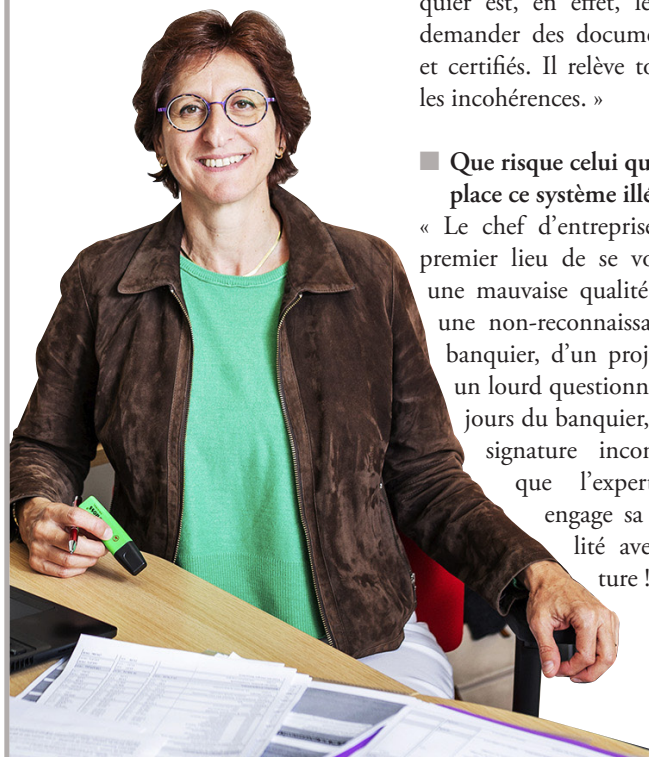
« Nous avons des obligations de formation, de révélation à Tracfin, de respect des normes comme, par exemple, un expert-comptable ne peut superviser qu'un nombre limité de personnes pour atteindre ses objectifs qualité alors que l'illégal pourra en encadrer autant qu'il voudra avec, bien sûr, beaucoup moins de contrôles des chiffres qui sortent... La déontologie, elle, est plus tournée en interne, elle consiste à ne pas se dénigrer les uns les autres, à ne pas se faire concurrence. La réglementation fiscale, comptable, sociale, dans notre métier, se modifie en permanence, particulièrement en ces temps de Covid-19 où les textes changent tous les jours avec—par exemple l'activité partielle de longue durée qui n'existait pas avant la pandémie—, des décrets, des ordonnances sortent pratiquement toutes les semaines... La législation change en permanence sur des sujets importants, toujours dans l'intérêt commun et collectif, des chiffres qui doivent traduire une situation réelle et non pas conduire à masquer des situations ou à induire des faits falsifiés comme faire croire qu'il n'y a pas de dettes ou que le bénéfice est plus élevé. Lorsque nous apposons notre signature, nous attestons que la situation est sincère et véritable et qu'elle traduit bien la réalité du patrimoine et des opérations financières de l'entreprise ou de l'association. »

Propos recueillis par Mireille Hurlin

concurrence déloyale vis-à-vis des cabinets », souligne Mohamed Laqhila, président de l'Ordre régional Marseille-Paca.

■ Falsification des comptes et... des valeurs

« La menace à court-terme est une falsification de nos valeurs, de notre valeur ajoutée qui constituent la marque Expert-Comptable. Liée au financement du terrorisme et à des activités criminelles nationales et transnationales, la lutte contre les illégaux de notre profession est passée dans une autre dimension et ne peut réussir qu'à travers l'amplification de nos efforts ainsi qu'une répression sévère de ce délit », précise le président.





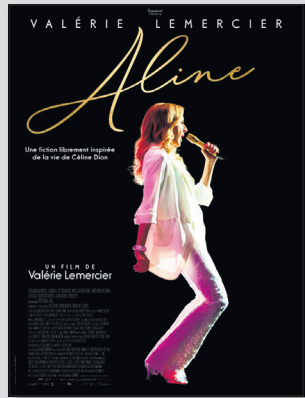
www.capitolestudios.com

Z.I. de St Tronquet - Avignon Nord - Le Pontet

Semaine du 16 au 22 septembre 2020

**ALINE**

Mercredi 7 octobre à 19h45



En présence de Valérie LEMERCIER et Jennie-Anne WALKER



**AVANT-PREMIÈRE LES APPARENCES**

Mardi 22 septembre à 20h15



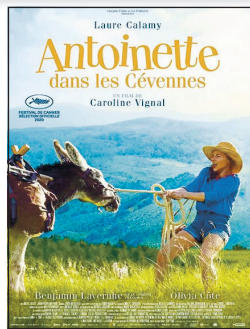
**AVANT-PREMIÈRE BOUTCHOU**

Mardi 22 septembre à 20h00



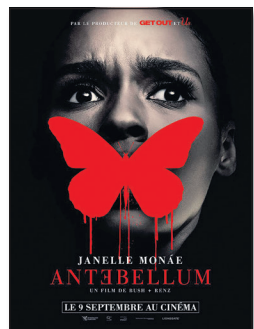
**J'IRAI MOURIR DANS LES CARPATES**

Tous les jours à 13h30 - 16h00  
18h30 - 20h45



**ANTOINETTE DANS LES CÉVENNES**

Tous les jours à 13h30 - 15h45  
18h15 - 20h45



**ANTEBELLUM**

Tous les jours à 13h30 - 15h45  
18h00 - 20h45 (sauf mar)

-12 ANS



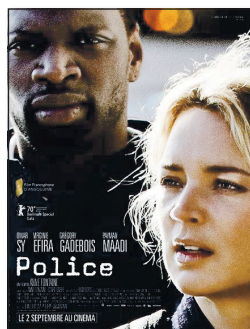
**LE BONHEUR DES UNS...**

Tous les jours à 13h30 - 15h45  
18h00 - 20h45



**LA DARONNE**

Tous les jours à 13h30 - 15h45  
18h15 - 20h45



**POLICE**

Tous les jours à 15h45 - 20h45



**ÉNORME**

Tous les jours à 13h30 (sauf lun-mar)  
18h00



**UN JOUR SANS FIN (VERSION RESTAURÉE)**

En V.F. Jeu-ven-lun-mar à 15h45  
+ Mer-sam-dim à 20h45  
En V.O.S.T. Jeu-ven-lun-mar à 20h45



**TENET**

En V.F. Laser 4K Tous les jours à 14h00 - 17h00 - 20h10

En V.F. Tous les jours à 16h00 - 19h30

En V.O.S.T. Jeu-ven-lun-mar à 20h00



**EFFACER L'HISTORIQUE**

Tous les jours à 13h40 (sauf mer-sam-dim) - 18h00



**LES NOUVEAUX MUTANTS**

Tous les jours à 13h40 - 16h00  
18h15 - 20h30 (sauf mar)

-12 ANS

**ET TOUJOURS À L'AFFICHE...**

- BIG FOOT FAMILY
- ENRAGÉ
- LES BLAGUES DE TOTO
- SCOOPY



Cinéma

**Une femme peut en cacher une autre**

Des mois qu'Antoinette attend l'été et la promesse d'une semaine en amoureux avec son amant, Vladimir. Alors, quand celui-ci annule leurs vacances pour partir marcher dans les Cévennes avec sa femme et sa fille, Antoinette ne réfléchit pas longtemps : elle part sur ses traces ! Mais à son arrivée, point de Vladimir, seulement Patrick, un âne récalcitrant qui va l'accompagner dans son singulier périple... Le film fait partie de la Sélection officielle Cannes 2020.

*Antoinette dans les Cévennes. Un film réalisé par Caroline Vignal avec Laure Calamy, Benjamin Lavernhe, Olivia Cote, Marc Fraize, Jean-Pierre Martins. Durée : 1h35. Genre : comédie, romance. Sur les écrans à partir de mercredi 16 septembre. Capitole studios. Centre commercial Avignon Le Pontet. www.capitolestudios.com*



Théâtre de l'Oulle

**La saison démarre !**

Après deux semaines de résidence au théâtre de l'Oulle, le collectif 'Les Immergés' présente une étape de création de son nouveau projet 'Tout était là pour toujours'.

Pour les citoyens d'une ville au bord de l'eau tout bascule lorsque le barrage qui retient la rivière menace de céder sous la pression de pluies diluviennes. Il met alors en péril la centrale nucléaire située plus bas dans la vallée. Cet événement survient deux ans après le décès de Raphaël, dont le corps sans vie avait été retrouvé plus haut dans les montagnes. Comment réagir lorsqu'un monde s'effondre ? Le public, divisé en trois groupes de 10 personnes, participe à l'élaboration d'une fiction cubiste se déployant dans un parcours en déambulation.

*Vendredi 18 septembre. 19h. Entrée libre. Réservation obligatoire. 30 personnes maximum. La Factory. Théâtre de l'Oulle. Rue de la Plaisance / Place Crillon. Avignon. 09 74 74 64 90. contact@theatredelouille.com*

M.P



## Isle-sur-la-Sorgue

## La Filature Brun de Vian-Tiran ouvre ses ateliers de fabrication

**A** l'occasion des Journées du patrimoine, la filature Brun de Vian-Tiran ouvre exceptionnellement ses ateliers de fabrication et propose de partager ses connaissances avec le public. Depuis 8 générations et deux siècles, la manufacture textile recherche à travers le monde les plus belles matières naturelles pour créer des textiles de grande qualité. L'entreprise a su, ainsi, au gré des époques et de conjonctures sociales et économiques difficiles, conserver ses artisans lainiers aux gestes experts et au regard attentif, comptant 17 ans d'expérience en moyenne.

#### ■ Musée sensoriel des fibres nobles

A la fois spécialistes de gestes et de techniques et de plus en plus polyvalents, femmes et hommes, souvent de la même famille de génération en génération, réalisent

châles, écharpes, plaids, couvertures, couettes et oreillers pour construire un monde doux comme un cocon. La Filaventure, musée sensoriel des fibres nobles, propose 460 m<sup>2</sup> de dispositifs interactifs pour découvrir le savoir-faire et les métiers de Brun de Vian-Tiran. En 1h30, parcourez toutes les étapes de la confection d'une étole : du marché aux laines jusqu'au laboratoire de la création en passant par le cinéma des fils Mohair et le labyrinthe de la transformation. Les enfants, eux, sont accompagnés par Edgar le mouton à travers toutes les étapes pour éveiller leurs sens et leur curiosité.

*Visite de la manufacture. Samedi 19 et dimanche 20 septembre à 10h30, 11h30, 14h30 et 15h30. 3,50€ avec accès au musée. En famille. Découverte de la broderie, savoir-faire et techniques, avec Magali, en continu de 10h à 12h30. Gratuit et sans réservation.*



© Candè Brunde VT

*Découverte du tissage à la main. En continu de 10h à 12h30. Découvrez le savoir-faire et les techniques du tissage à la main. Gratuit. Conte pour enfants. 2 sessions : 10h15 & 11h15 (45 minutes). L'incroyable histoire*

*du Mérinos d'Arles antique. 3,50€ avec l'accès au musée compris. Atelier de surcyclage avec Magali & Charlie 4 séances : 14h30, 15h30, 16h30, 17h30. 3,50€ avec accès au musée. Ateliers de tissage et de broderie autour*

*de l'œuvre collective exposée dans le jardin du musée. 3,50€ avec l'accès au musée compris. La Filaventure. Avenue de la libération à l'Isle-sur-la-Sorgue. Les informations pratiques sur [www.lafilaventure.com/agenda](http://www.lafilaventure.com/agenda) M.H.*

## Librairie la Comédie humaine Le changement dans la continuité...

**J**eudi 10 septembre, la librairie 'La Comédie Humaine' a déménagé du 17 au 18 de la rue du Vieux Sextier ! Deux ans et demi après son ouverture dans l'intra-muros, quelques mois après un confinement qui a mis à rude épreuve les commerces du centre-ville, le pari est gagné et l'agrandissement s'avère nécessaire au 18, c'est-à-dire en face de la librairie

actuelle, il y aura rez-de-chaussée et étage ! L'esprit de la librairie avec son mobilier et sa déco chaleureuse sera préservé ; l'espace permettra plus de livres, plus de coups de cœur, plus de choix, plus d'événements et d'animations. Bref, de quoi façonner un bel endroit en perspective conviviale... et climatisé ! Pour fêter ce déménagement et cet agrandissement, le 24 septembre, est

organisée une rencontre avec Jean-Marie Blas de Roblès autour de son dernier roman « Ce qu'ici-bas nous sommes », un voyage, entre Chili et Libye, dans les méandres de l'esprit. Le 26 septembre. 18h. Grande fête d'inauguration.  
*Librairie La Comédie Humaine, 18, rue du Vieux Sextier, Avignon. 04 65 81 25 36.*

*Michèle Périn*



© DR

## Pernes-les-Fontaines Un dimanche chez Artophage

**O**n ne présente plus Artophage, galerie associative sise à Pernes-les-Fontaines. Moins d'un an après son ouverture et malgré le confinement, le rythme de croisière est pris et les événements festifs et artistiques se succèdent avec une fréquentation considérable. Mais surtout l'humain est toujours au cœur de ce projet artistique. Tous les trimestres un artiste est à l'honneur. On lui laisse le temps, les lieux, l'espace de rencontre avec le public et l'alchimie opère. Ainsi, l'artiste Evelyne Truffet expose jusqu'au 30 septembre et rencontrera le public lors d'un brunch dominical. Sa technique s'appuie sur celles de la sculpture traditionnelle mais tout l'inspire : la terre, le



textile, les objets de récupération. Un travail riche et sensible.

*Exposition jusqu'au 30 septembre. Rencontre/ partage avec l'artiste. Dimanche 13 septembre. 10h à 12h30. Galerie associative Artophage. Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h. Le dimanche de 10h à 12h30. 11, avenue Font de Luna, Pernes-les-Fontaines. 06 46 89 54 40. [www.artophage.fr](http://www.artophage.fr)*

*M.P.*

Editions Tissot

## Interdire le port de la barbe : objectif légitime de sécurité ou discrimination ?

La Cour de cassation précise les conditions dans lesquelles le port de la barbe peut être limité dans l'entreprise sans que cela constitue une discrimination religieuse et politique.

Dans l'affaire jugée par la Cour de cassation, un salarié qui était consultant sûreté pour des gouvernements, des organisations internationales non gouvernementales et des entreprises privées, avait été licencié pour faute grave. Son employeur lui reprochait son refus de tailler sa barbe afin qu'elle ait une apparence plus neutre.

### Le règlement intérieur peut apporter des restrictions aux signes religieux, politiques et philosophiques

Les restrictions à la liberté religieuse dans l'entreprise sont possibles mais elles doivent :

- être justifiées par la nature de la tâche à accomplir ;
- répondre à une exigence professionnelle essentielle et déterminante ;
- et être proportionnées au but recherché.

Le règlement intérieur ne peut

contenir des dispositions apportant aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché (Code du travail, art. L.1321-3).

Ainsi, le règlement intérieur (ou une note de service) peut contenir une clause de neutralité interdisant le port visible de tout signe religieux mais également politique, philosophique sur le lieu de travail. Mais la restriction doit être justifiée par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par la nécessité du fonctionnement de l'entreprise et proportionnée au but recherché. Cela peut être par exemple pour des raisons de sécurité.

Dans son arrêt, la Cour de cassation rappelle que cette clause générale et indifférenciée ne peut être applicable qu'aux salariés en contact avec les clients.

Sans clause de neutralité, l'employeur ne peut pas interdire aux salariés de porter un signe qui reflète une conviction religieuse, politique ou philosophique. En l'absence de cette clause, l'interdiction caractériserait une discrimination directement fondée sur les convictions religieuses, politiques ou philosophiques.

Dans l'affaire jugée récemment par la Cour de cassation, l'entreprise n'avait pas de clause dans son règlement intérieur prévoyant des restrictions à ces libertés.

Elle avait toutefois demandé au sala-



rié de ne pas porter la barbe lors de ses missions au Yémen car elle manifestait des convictions religieuses et politiques.

Pour les juges, l'injonction faite par l'employeur de revenir à une apparence plus neutre caractérisait l'existence d'une discrimination directement fondée sur les convictions religieuses et politiques du salarié.

### Restriction religieuse : précision sur la notion d'exigence professionnelle essentielle et déterminante

Sans clause de neutralité, la restriction imposée au salarié peut être légitime si elle répond à une exigence professionnelle essentielle et déterminante.

Cette notion a été précisée par la Cour de cassation. Elle rappelle que

celle-ci doit renvoyer à une exigence objectivement dictée par la nature ou les conditions d'exercice de l'activité professionnelle.

Dans cette affaire, on trouve à l'origine de l'injonction faite au salarié de couper sa barbe, une demande d'un client. Pour les juges, la seule volonté de l'employeur de tenir compte des souhaits particuliers d'un client renvoie à une considération subjective. Cela ne répond donc pas aux critères de l'exigence professionnelle essentielle et déterminante.

La situation aurait été différente si l'employeur avait démontré les risques de sécurité spécifiques liés au port de la barbe pour des missions exécutées au Yémen. Cela aurait constitué une justification à l'atteinte proportionnée aux liber-

tés du salarié. Mais l'employeur qui considérait la façon dont le salarié portait sa barbe comme une provocation politique et religieuse ne précisait ni la justification objective de cette appréciation, ni de quelle façon tailler sa barbe pour que cela soit admissible au regard des impératifs de sécurité. Le licenciement du salarié reposant pour partie sur un motif discriminatoire, celui-ci a été annulé.

Cour de cassation, chambre sociale, 8 juillet 2020, n° 18-23.743

Isabelle Vénuat

Chronique réalisée par les éditions Tissot dans le cadre d'une rubrique mensuelle pour le groupement de journaux régionaux Réso Hebdo Eco – [www.reso-hebdo-eco.com](http://www.reso-hebdo-eco.com)



© Gilles Piel Photographie

Isabelle Vénuat



l'écho du mardi  
Economie Politique & territoire Appels d'offres Annonces légales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour passer vos annonces légales

[www.echodumardi.com](http://www.echodumardi.com)



Suivant acte reçu par Me Nathalie DOYON, Notaire à CADEROUSSE le 04/09/2020 a été cédé par Mr Patrick Albert Honoré **BLANC**, demeurant à ORANGE (84100) 129 impasse des Pâquerettes à **La SARL LCC**, capital : 40.000,00 €, siège : ORANGE (84100), 12 rue Pourtoles RCS AVIGNON 813080652. Le fonds de commerce de CAFE BRASSERIE RESTAURANT sis à ORANGE (84100) 7 Rue de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial **LE PALACE**, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AVIGNON, n° 707 412 169. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR), au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.  
3932026

Aux termes d'un acte SSP en date du 03.06.2019 enregistré au SPFE Avignon le 12.06.2020 dos 2020 00027608 Ref 8404P01 2020 A 2222

M Frédéric Jean-Jacques **TURC** exploitant sis 40 rue Caristie 84100 Orange RCS Avignon 390 831 543

A cédé à la **SAS KUDLA** au capital de 1 000 euros sis 40 rue Caristie 84100 Orange RCS Avignon 882 064 686

Un fonds de commerce de librairie journaux papeterie publication confiserie et jeux connu sous l'enseigne **LA MAISON DE LA PRESSE** sis et exploité 40 rue Caristie 84100 Orange

Ledit fonds comprenant : l'enseigne le nom commercial la clientèle l'achalandage y attachés le fichier de la clientèle, le mobilier commercial, le droit pour le temps qui reste à courir, le droit à usage de la ligne téléphonique les marchandises

La cession est consentie moyennant le prix de 55 000 euros qui se ventilent de la façon suivante :

- aux éléments incorporels pour la somme de 49 000 euros
- aux éléments corporels pour la somme de 6 000 euros

L'acquéreur sera propriétaire du fonds de commerce et en aura la jouissance à compter du 01.07.2020

Les oppositions seront reçues chez Me Rajae YASSINE DBIZA sis 46 rue des Marins à Carpentras dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales

3932029

Aux termes d'un acte reçu en date du 04/09/2020 par Me Pierre GAUTIER, notaire associé de la SELARL Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT sis à SORGUES (84700) 71 allée des Moulins

La société **EASY FLEURS**, SARL au capital de 5 000 euros dont le siège social est à MORIERES LES AVIGNON (84310) lieu-dit le clos centre commercial Intermarché RCS 752 707 653 et immatriculé au RCS de AVIGNON

A cédé à la société **BEE FLORE**, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est à MORIERES LES AVIGNON (84310) 1001 rue de Folard en cours d'identification au SIREN

Un fonds de commerce de fleurs et objets de décoration senteurs vases bougies odorantes produits accessoires et complémentaires sis à MORIERES LES AVIGNON (84) lieu dit le clos dans le centre commercial LECLERC dénommé les PORTES DE LA CITE lui appartenant connu sous le nom commercial **EASY FLEURS**

Le cessionnaire est propriétaire du fonds et en la jouissance à compter de la date de l'acte

La cession est consentie moyennant le prix principal de 90 000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 81 330 euros
- au matériel pour 8 670 euros

Les oppositions seront reçues en l'office notarial dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales

3932030

Aux termes d'un acte reçu en date du 04/09/2020 par Me Nathalie DOYON, Notaire à CADEROUSSE le 04/09/2020 a été cédé par Mr Patrick Albert Honoré **BLANC**, demeurant à ORANGE (84100) 129 impasse des Pâquerettes à **La SARL LCC**, capital : 40.000,00 €, siège : ORANGE (84100), 12 rue Pourtoles RCS AVIGNON 813080652. Le fonds de commerce de CAFE BRASSERIE RESTAURANT sis à ORANGE (84100) 7 Rue de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial **LE PALACE**, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AVIGNON, n° 707 412 169. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR), au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.  
3932026

## ENVOI EN POSSESSION

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 mars 2018,  
Mademoiselle Marie-Thérèse Claire

Françoise Antoinette **GOUBERT**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000) 19 rue du Rempart Saint-Michel. Née à ORANGE (84100), le 15 février 1943. Célibataire non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à AVIGNON (84000), le 14 juillet 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre AUDEMARD, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « LAPEYRE DUCROS AUDEMARD », notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à AVIGNON, 1 rue des Ciseaux d'Or, le 26 août 2020, duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition dudit procès-verbal et de la copie du testament, auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre AUDEMARD, notaire à AVIGNON (84000) 1 rue des Ciseaux d'Or.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire  
3932021

**SAS SIBOTTIER GRILLET BRAVETTI SOUBIROU**  
Notaires Associés  
Titulaire d'un Office Notarial à **LONGUYON (54260)**  
(Bureau annexe à **CONS LA GRADVILLE (54870)**)

**ENVOI EN POSSESSION**  
En l'absence d'héritiers réservataires  
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à Avignon du 9 juin 2015, Monsieur Maurice GOURLAND, en son vivant demeurant 2 avenue de la Gare - Les Portes du Lubéron AVIGNON (84000) né le 14 septembre 1923 à HOMECOURT (54310), décédé le 7 mars 2020 à AVIGNON (84000).

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Annabelle BRAVETTI, notaire associé à LONGUYON.

Pour avis et mention, Me A. BRAVETTI  
3932017

**DEPOT DE CREANCES**

Frédéric TORELLI  
Mandataire Judiciaire  
4 Impasse Plat  
Avenue de Saint Jean

**Avis de dépôt des relevés de créances salariales au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon**

Conformément aux articles L.625-1 et R.625-3 du code de commerce l'ensemble des états de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce pour les affaires suivantes :

**SARL AU ROSBIF** Fbg St Sébastien 84510 CAUMONT SUR DURANCE. L.J du 27/03/2019.

**SAS LOSA CONSTRUCTIONS ZA** Village Entreprises Ero 84700 SORGUES. L.J du 26/06/2019.

**GREGOIRE Olivier** Les Clapes 84220 CABRIERES D'AVIGNON. L.J du 07/03/2018.

La date de la présente publicité fait courir le délai de conclusion de deux mois prévu à l'article L.625-1 du code de commerce.

3932004

**DISSOLUTION**

**UPCOOK**

SARL au capital de 1 000 €

Siège social 235 avenue de Saint Antoine

84800 Isle sur la Sorgue.

RCS Avignon 833 485 428

L'AGO du 31/08/2020 a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/08/2020 et a constaté la disparition définitive de la SARL UPCOOK.

Mention sera faite auprès du greffe d'Avignon. Pour avis. Le Liquidateur.  
3932025

**SCI RICAEL**

Société civile immobilière au capital de 900,00 €

Siège social: Lieudit les Beaumannes 84220 GORDES 508240108 RCS AVIGNON

Par assemblée en date du 12/08/2020, la société susvisée, constituée pour une durée de 99 ans, à compter du 10 mai 1994, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 12/08/2020 et désigné Monsieur Pascal FAVRE, demeurant à CH1008- JOUXTENS MEZERY (Suisse), ch des Boracles 114, en qualité de liquidateur.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé chez Me LERSY, BP 32, 84220 GORDES.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis, Maître Christophe LERSY  
3932023

## BLANC ET BLANC PROJECT MANAGEMENT SARL

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : PLACE DE LA MAIRIE

84220 ROUSSILLON

Société en liquidation

R.C.S : 52295796800012

Suivant AGE du 31/03/2020, les associés ont décidé au vu du rapport du liquidateur de :

- approuver les comptes de liquidation ;
- donner quitus au Liquidateur M. BLANC Christopher demeurant 17 rue Jean Théophile 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE et l'ont déchargé de son mandat ;
- décider la non répartition du malin et de la liquidation ;
- prononcer la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AVIGNON.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON

Pour avis  
3932014

## COTE VUE

SARL Au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 1 900 Route de Coustellet

84220 Cabrières d'Avignon

813 129 426 RCS Avignon

Du PV de l'AGE du 07/01/2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la SARL COTE VUE siège social : 1 900 Route de Coustellet - 84 220 Cabrières d'Avignon au capital de 2 000 €, RCS AVIGNON 813 129 426 à compter du 07/01/2020 et sa mise en liquidation. L'AGE susvisée a nommé comme liquidateur Mme MAZET Emmanuelle demeurant 231 Chemin du Paradis 30840 Meynes avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 1 900 Route de Coustellet 84 220 Cabrières d'Avignon  
3932009

## SCI PJSD

SCI en liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : 250, rue du petit Gigognan ZI de Courtine

84000 Avignon

520 691 437 RCS Avignon

L'assemblée générale par une décision en date du 2 septembre 2020, après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Jean FRISON, liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et le décharge de son mandat et constate la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Avignon.  
3932016

Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO

300 Avenue Saint Quentin

Notaire 84110 VAISON LA ROMAINE

Société dénommée **LE HAVRE DE PUYMERAS**, Société civile immobilière au capital de 1524,49 €, dont le siège est à PUYMERAS (84110), place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le n° 349303933 et immatriculée au RCS de AVIGNON. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation de la société.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

Pour avis, Le liquidateur.  
3932018

## SCI RICAEL

Société civile immobilière au capital de 900,00 €

Siège social: Lieudit les Beaumannes 84220 GORDES 508240108 RCS AVIGNON

Par assemblée en date du 12/08/2020, la société susvisée, constituée pour une durée de 99 ans, à compter du 10 mai 1994, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 12/08/2020 et désigné Monsieur Pascal FAVRE, demeurant à CH1008- JOUXTENS MEZERY (Suisse), ch des Boracles 114, en qualité de liquidateur.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé chez Me LERSY, BP 32, 84220 GORDES.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis, Maître Christophe LERSY  
3932023

## VENTES AUX ENCHERES



CAROLE COUCHET  
Avocat

357, rue Alexandre Blanc - 84100 ORANGE  
Tél. : 04.90.40.34.69

HUC-BEAUCHAMPS ASSOCIES  
Avocats

1 C, rue Charloun Rieu - 84000 AVIGNON  
Tél. : 04.90.86.95.91 - Fax : 04.90.27.03.14

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier situé à **CARPENTRAS** (Vaucluse) comprenant deux bâtiments, à savoir :

- Un bâtiment A,
- Un bâtiment B,

Situé **193, avenue Frédéric Mistral**, cadastré section CL n° 421 pour une contenance de 01 a 88 ca :

**LOT NUMERO DEUX (2)** du bâtiment A, au premier étage, **UN APPARTEMENT**, de trois pièces principales, desservi par la cage commune comprenant :

- un séjour, une chambre, une salle de bains avec WC et une cuisine, d'une superficie loi Carrez de 39,22 m²,

Et les **DEUX CENT TRENTE/MILLIEMES (230/1.000<sup>e</sup>)** des parties communes générales.

**MISE A PRIX : 27.000 EUROS (vingt-sept mille euros)**

**FRAIS PAYABLES EN SUIS**

Visite assurée par la SCP HIELY KLUCZYNSKI, Huissier de Justice à **CARPENTRAS** (Vaucluse), le **Lundi 12 Octobre 2020 de 11 h à 12 h.**

**L'ADJUDICATION EST FIXEE AU MARDI 27 OCTOBRE 2020 A 10 H 30** à l'audience d'adjudication du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS (84200), au Palais de Justice de ladite ville, Place Général-de-Gaulle.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS où il peut être consulté ainsi qu'au cabinet de la SELARL HUC-BEAUCHAMPS ASSOCIES ou au cabinet de Maître Carole COUCHET.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS.

**Pour tous renseignements s'adresser :**

Au Cabinet de la SELARL HUC-BEAUCHAMPS ASSOCIES, 1 C, rue Charloun Rieu, 84000 AVIGNON, Avocat plaçant. Tél. : 04.90.86.95.91.

Au cabinet de Maître Carole COUCHET, Avocat poursuivant la vente, 357, rue Alexandre Blanc, 84100 ORANGE - Tél. : 04.90.40.34.69.  
3932003

## YOUNASS

Electricien bâtiment

- ➔ + de 10 ans d'expérience
- ➔ Autonome sur :
  - Câblage d'armoires
  - Pose de chemins de câbles
  - Remplacement / Réparation d'ensemble défectueux
  - Lecture de plans
- ➔ Habilitations courant fort et Caces nacelle



Ce profil vous intéresse ?  
Contactez-nous !  
avignon@sbc-interim.fr  
04.90.14.33.23

## PAULINE

Assistante commerciale

- ➔ + de 5 ans d'expérience
- ➔ Souriante, sociable, organisée
- ➔ - Gestion des commandes clients de A à Z
- Prospection
- Négociation



Ce profil vous intéresse ?  
Contactez-nous !  
avignon@sbc-interim.fr  
04.90.14.33.23



SI VOUS ÊTES :

un **avocat** de Vaucluse

une **collectivité** de Vaucluse

un **expert-comptable** de Vaucluse

un **notaire** de Vaucluse

une **entreprise** de Vaucluse

**PUBLIEZ LOCAL !**



**le** **e** **c** **h** **o** **du** **m** **a** **r** **d** **i**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

[www.echodumardi.com](http://www.echodumardi.com)

**le seul média économique 100% Vaucluse**  
**habilité à publier les annonces légales,**  
**les appels d'offres et les ventes aux enchères !**



# VAUCLUSE • PROVENCE ATTRACTIVITÉ

AGENCE DU DÉVELOPPEMENT,  
DU TOURISME ET DES TERRITOIRES

## NOUS AGISSONS POUR LE VAUCLUSE



ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT  
ÉCONOMIQUE & TOURISTIQUE  
DE LA DESTINATION VAUCLUSE



ATTIRER & ACCOMPAGNER  
L'IMPLANTATION DE  
NOUVELLES ACTIVITÉS



RENFORCER LA CONNAISSANCE  
& ACCOMPAGNER LE  
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



TRAVAILLER ENSEMBLE À LA  
CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE  
POUR LE TERRITOIRE



[vaucluseprovence-attractivite.com](http://vaucluseprovence-attractivite.com)

© Photos : Max Coquard - Thomas O'Brien - Gwenael Kessler  
© Conception graphique : Anais Clair / Vaucluse Provence Attractivité

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Département  
VAUCLUSE